

Consolidation des activités



rapport annuel
2016

klik

Ce rapport annuel paraît en français,
en allemand et en italien.

La version originale allemande fait foi.

Sommaire

| | | | |
|-----------|--|-----------|--|
| 2 | Avant-propos | 19 | Vue d'ensemble et perspective |
| 3 | Portefeuille des activités de compensation | 19 | Produits et charges |
| 5 | Panorama des programmes par plateforme | 20 | Réductions d'émissions réalisées et attendues |
| 6 | Plateforme Transports | 22 | Accomplissement de l'obligation de compensation 2015 |
| 7 | Programmes | 23 | Conseil de fondation et Secrétariat |
| 8 | Projets | 23 | Perspective |
| 8 | Projets autoréalisés | 24 | Rapport de situation et de performance |
| 9 | Plateforme Entreprises | 25 | Rapport financier |
| 10 | Programmes | 25 | Bilan |
| 12 | Projets | 26 | Compte de résultat |
| 12 | Prestations supplémentaires issues de conventions d'objectifs | 27 | Tableau des flux de trésorerie |
| 12 | Attestations portant sur des réductions d'émissions réalisées de 2008 à 2012 | 28 | Tableau de variation du capital |
| 13 | Plateforme Bâtiments | 29 | Annexe |
| 14 | Programmes | 33 | Organisation |
| 16 | Projets | | |
| 16 | Projets autoréalisés | | |
| 17 | Plateforme Agriculture | | |
| 18 | Programmes | | |
| 18 | Projets | | |

Avant-propos

Avec l'aide de la Fondation KliK, le secteur des huiles minérales apporte une contribution majeure à ce que la Suisse puisse atteindre son objectif légal de réduction de CO₂. Cette contribution pourrait se faire à un dixième des coûts actuels si seulement l'obligation appliquée au secteur de compenser partiellement les émissions liées aux carburants pouvait se faire au moyen de projets de protection du climat réalisés à l'étranger. Si la compensation des émissions se faisait entièrement à l'étranger, à coût égal il serait même possible de neutraliser entièrement le bilan climatique du secteur suisse des carburants.

Pour le moment, nous - c'est-à-dire la population motorisée - devons encore nous accommoder de l'exigence de compensations domestiques, plus coûteuses. Jusqu'à présent, notre Fondation a pu accomplir chaque année sans problème l'obligation de compensation pour le compte des responsables de la mise à la consommation de carburants fossiles qui lui sont affiliés. S'il est difficile de trouver en Suisse des projets de protection climatique qualifiés, les programmes «Biocarburants» et «Fonctionnement du bois suisse comme puits de carbone» ont rencontré un tel succès que nous passerons moins loin que nous ne le pensions de l'objectif de 10% de compensation domestique en 2020.

La question demeure cependant de savoir quel est le sens d'une obligation légale à laquelle il n'est pas possible de satisfaire. Le législateur cherche-t-il par là à sanctionner le transport individuel? Souhaite-t-il donner une leçon aux citoyens? Voilà qui

ne semble guère probable. La définition d'objectifs de compensation inatteignables témoignerait bien plutôt d'un vœu pieux.

Il est quasiment impossible de trouver en Suisse des projets de protection du climat à des prix à peu près comparables au niveau international. Si la protection du climat se met à coûter trop cher, la population ne sera plus disposée à la financer. La protection du climat est acceptée tant qu'elle ne se répercute pas de manière trop sensible sur le revenu disponible des citoyens. Si elle devait en venir à menacer des emplois, il deviendra impossible de réunir une majorité en sa faveur.

Dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂ pour l'après-2020, les partis politiques, les associations et les parlementaires sont donc appelés à exiger et à adopter des mesures de protection du climat raisonnables et financièrement abordables. Le zèle excessif de la politique climatique suisse qui a pu être observé par le passé doit être modulé pour tenir compte du fait que les autres pays procèdent de manière bien moins poussée à la mise en œuvre de la protection du climat et que l'Accord de Paris sur le climat ne prévoit pas de sanction pour les Etats qui n'atteignent pas leurs objectifs déclarés de réduction de CO₂. Une protection du climat exagérée en Suisse n'intéresse en rien nos partenaires globaux.

Daniel Hofer Président de la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK

Portefeuille des activités de compensation

La loi sur le CO₂ oblige les sociétés pétrolières qui mettent à la consommation des carburants fossiles à compenser au cours des années 2013 à 2020 en moyenne 5% des émissions de CO₂ occasionnées par l'utilisation énergétique de ces carburants. Etant donné la quantité de carburant qui devrait être mise à la consommation au cours de la période citée, le volume de compensation s'élèvera à environ 6,5 millions de tonnes de CO₂.

La Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK, fondée par l'Union Pétrolière fin 2012, agit en tant que groupement de compensation et accomplit pour le compte des sociétés pétrolières qui lui sont affiliées l'obligation de compensation à laquelle elles sont soumises. Les participants versent une rémunération à la Fondation KliK sous forme d'acompte mensuel qui couvre l'ensemble des coûts qu'elle encourt dans le cadre de l'accomplissement de l'obligation de compensation. Les coûts de la compensation des 6,5 millions de tonnes de CO₂ estimées s'élèveront à entre 1 et 2 centimes par litre de carburant vendu entre 2013 et 2020.

Afin de satisfaire à l'obligation de compensation, il faut faire état d'une quantité suffisante de réductions de gaz à effet de serre issues d'activités de compensation réalisées en Suisse et répondant aux exigences de la loi sur le CO₂ resp. de l'ordonnance sur le CO₂. Les projets ou programmes de compensation qualifiés sont enregistrés auprès des organismes fédéraux compétents et se voient délivrer des «attestations» portant sur des réductions d'émissions vérifiées. Le fait que les attestations peuvent être utilisées pour remplir l'obligation de compensation leur confère une valeur. La vente d'attestations à des acteurs soumis à l'obligation de compenser constitue une contribution financière qui facilite la mise en œuvre de l'activité de compensation concernée.

La Fondation KliK recourt aux cinq catégories suivantes de réductions d'émissions imputables:

• **Attestations portant sur des réductions d'émissions réalisées de 2008 à 2012:** Les entreprises exemptées de la taxe sur le CO₂ appliquée aux combustibles pour la période 2008 à 2012 se sont pour la plupart vu allouer par la Confédération des droits d'émission à hauteur de leur trajectoire cible. Beaucoup d'entre elles ont surpassé cette trajectoire cible et n'ont donc pas épuisé les droits d'émission qui leur avaient été alloués. Ces entreprises peuvent faire convertir les droits d'émission restants en attestations, que la Fondation KliK acquiert au prix unitaire de 50 francs. Les participants au système suisse d'échange de quotas d'émission pouvaient vendre leurs excédents à la Fondation KliK jusqu'à la mi-2014.

• **Prestations supplémentaires issues de conventions d'objectifs:** Les entreprises ayant contracté un objectif d'émission en vue d'une exemption de la taxe sur le CO₂ peuvent sur demande convertir en attestations les résultats qui surpassent leur trajectoire cible de plus de 5%. Jusqu'en 2020, la Fondation KliK acquiert ces attestations au prix unitaire de 100 francs.

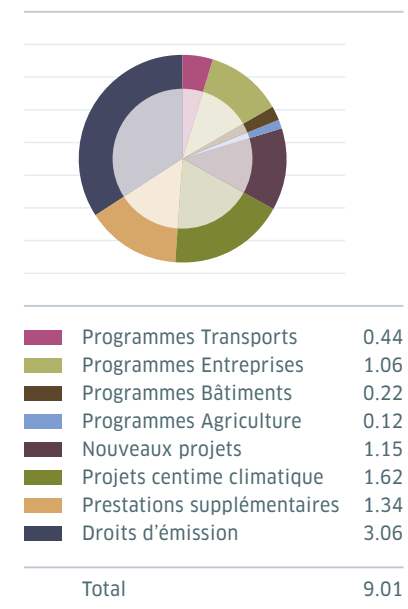
• **Projets autoréalisés:** L'effet de réduction persistant de projets qui avaient déjà bénéficié du soutien de la Fondation Centime Climatique peut être affecté à l'accomplissement de l'obligation de compensation. Au sens de l'ordonnance sur le CO₂, il s'agit de projets dits «autoréalisés», qui ne donnent pas lieu à des attestations. La Fondation KliK propose pour l'acquisition de ces réductions d'émissions les mêmes conditions que la Fondation Centime Climatique (prix compris entre 60 et 135 francs par tonne de CO₂).

• **Nouveaux projets:** De nouveaux projets sont acquis soit par la Fondation KliK elle-même soit par les six intermédiaires agissant pour son compte. Ces derniers perçoivent une commission en cas de résultat. En règle générale, la Fondation KliK acquiert l'ensemble des attestations générées jusqu'en 2020 à un prix convenu au cas par cas. La Fondation KliK propose aux réseaux de chaleur un prix forfaitaire de 100 francs par attestation.

• **Programmes:** Les programmes permettent de traiter des projets de même type et d'envergure limitée au sein d'un dispositif unique en termes de méthode et d'organisation, sans devoir les faire approuver individuellement par la Confédération. Ce procédé permet de réaliser des effets d'échelle. Au cours de l'année 2016, 8 programmes ont été enregistrés; ils se trouvent à différents stades de mise en œuvre. 8 autres programmes sont en cours de préparation et devraient être enregistrés courant 2017. Les programmes présentent chacun une structure spécifique, raison pour laquelle les contrats doivent être adaptés au cas par cas.

La quatrième année d'exercice de la Fondation KliK a été consacrée à la consolidation des différentes activités soutenues par la Fondation, notamment au suivi et à la mise en œuvre de programmes. Afin de faciliter la vue d'ensemble de ses activités, la Fondation KliK les articule au sein des plateformes Transports, Entreprises, Bâtiments et Agriculture. Dans ce qui suit, les activités de la Fondation sont présentées regroupées par plateforme.

Impact contractuel (en millions de tonnes)



Panorama des programmes par plateforme

Plateforme Transports

Biocarburants
Biofuels Suisse

Bus électriques et hybrides
myclimate

Transfert de la route vers le rail
AEnEC

Véhicules utilitaires lourds électriques
AEnEC

Optimisation de la pression des pneus
UPSA

Plateforme Entreprises

Fonctionnement du bois suisse comme puits de carbone
Puits de CO₂ bois suisse

Froid écologique
KliK

Réduction de méthane dans les STEP
South Pole Suisse

Gestion des gaz de décharge
KliK

Recyclage de plastiques
South Pole Suisse

Réduction de gaz hilarant dans les STEP
INFRAconcept

Plateforme Bâtiments

Automation des bâtiments
KliK

Système intelligent de contrôle de chauffage tado°
South Pole Suisse

Thermostats de radiateur électroniques Danfoss
South Pole Suisse

Régulateur de chauffage intelligent NiQ
Neurobat

Réseaux de chaleur
KliK

Économies d'eau chaude
myclimate

Chauffages mobiles
KliK

Optimisation énergétique des bâtiments
energo

Douches murales fixes
Sinum

Plateforme Agriculture

Réduction de méthane issu de la fermentation entérique de vaches à lait
South Pole Suisse

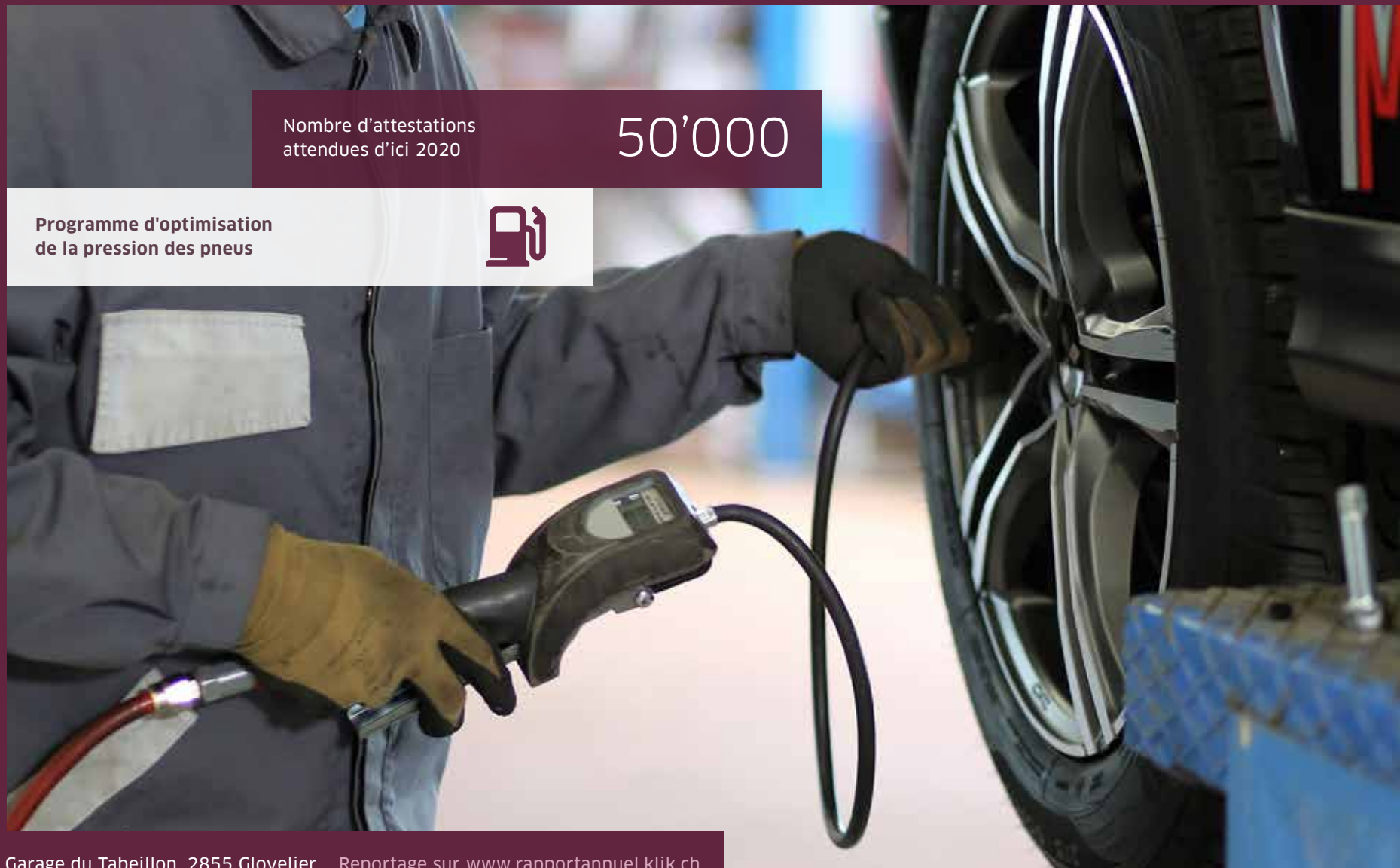
Réduction des émissions de gaz hilarant issues de la fertilisation à l'azote
First Climate

Plateforme Transports

Nombre d'attestations
attendues d'ici 2020

50'000

Programme d'optimisation
de la pression des pneus



Programmes

• Biocarburants

Le programme porte sur l'importation et la production domestique de biodiesel et de bio-éthanol, pour autant que ceux-ci répondent aux exigences régissant l'exonération de l'impôt sur les huiles minérales. Il n'importe pas que le biocarburant soit commercialisé sous forme pure ou pour adjonction à un carburant fossile. Le programme, développé conjointement avec la Fondation KliK, est opéré par Biofuels Suisse.

Le programme est en cours depuis le 1^{er} janvier 2014. Fin 2016, 13 projets avaient été admis au sein du programme. En 2016, 92'302 attestations ont été délivrées pour l'année 2015, un chiffre nettement supérieur aux attentes. Au cours de l'année de rapport, les ventes de biocarburants ont encore doublé, faisant passer la part des biocarburants à environ 1,5% des ventes d'essence et environ 2,5% des ventes d'huile de diesel. D'ici 2020, le programme devrait livrer 1'375'000 attestations.

• Bus électriques et hybrides

Le programme porte sur le remplacement de bus opérés de manière fossile par des bus opérés de manière purement électrique sans caténares (bus électriques), des bus hybrides, des bus hybrides plug-in et des véhicules électriques dotés d'un prolongateur d'autonomie. Seuls les véhicules neufs sont admis. Le programme, développé indépendamment de la Fondation KliK, est opéré par la Fondation myclimate.

Le programme a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en mai 2014. Fin 2016, 8 projets avaient été admis au sein du programme, portant sur l'acquisition d'environ 61 bus hybrides et 11 bus électriques d'ici 2020. 177 attestations ont été délivrées pour la première période de suivi qui s'achevait fin 2015. D'ici 2020, le programme devrait livrer 2'700 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.myclimate.org/fr/projets-de-protection-climatique/projekt/suisse-efficiency-energetique-7813-1/.

• Transfert de la route vers le rail

Le programme porte sur le transfert du transport de marchandises de la route vers le rail. Développé conjointement avec la Fondation KliK, il est opéré par l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC).

Le programme a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en février 2014. Fin 2016, 16 projets avaient été admis au sein du programme. En 2016, 9'180 attestations ont été délivrées pour l'année 2015, un chiffre supérieur aux attentes. D'ici 2020, le programme devrait livrer 60'000 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.enaw.ch/fr/angebot/fahrzeug-und-fahrteneffizienz-klima-freundlich-unterwegs/?nocache=1.

• Véhicules utilitaires lourds électriques

Le programme concerne le remplacement de véhicules utilitaires lourds (VULO) à opération fossile par des VULO à opération purement électrique. Développé conjointement avec la Fondation KliK, il est opéré par l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC).

Le programme a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en février 2014. Fin 2016, 15 projets avaient été admis au sein du programme. En 2016, 113 attestations ont été délivrées pour l'année 2015. D'ici 2020, le programme devrait livrer 1'900 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.enaw.ch/fr/angebot/fahrzeug-und-fahrteneffizienz-klima-freundlich-unterwegs/?nocache=1.

• Optimisation de la pression des pneus

Le programme porte sur le réglage de la pression des pneus 0,3 bar au-dessus de la valeur de confort recommandée par le constructeur, à l'occasion de services et/ou de chan-

gements de pneus effectués dans des garages. Ceci réduit la résistance au roulement et donc la consommation de carburant. Développé en collaboration avec la Fondation KliK, le programme est opéré par l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA).

Le programme a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en janvier 2016. Fin 2016, 290 garages participaient au programme. D'ici 2020, il devrait livrer 34'000 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.agvs-upsa.ch/fr/pop.

Projets

Un seul projet est sous contrat dans la Plateforme Transports. Il s'agit d'une installation de production de biodiesel à partir d'huiles alimentaires usées, en cours d'établissement à Bad Zurzach et prévoyant une production annuelle de 40'000 tonnes. L'installation devrait être mise en service courant 2017. D'ici 2020, le projet devrait livrer 336'000 attestations.

Projets autoréalisés

Parmi les anciens projets de la Fondation Centre Climatique qui bénéficient du soutien de la Fondation KliK en tant que projets autoréalisés, deux appartiennent à la Plateforme Transports. L'un améliore l'aérodynamisme de véhicules utilitaires, l'autre permet d'imputer – pour la dernière fois au titre de l'année 2015 – les effets persistants des formations Eco-Drive dispensées jusqu'en 2010. Pour l'année 2015, l'Office fédéral de l'environnement a imputé 7'178 tonnes de réductions d'émissions de CO₂ au titre de ces activités.



Plateforme Entreprises



Projet
REAL Abwasser Emmen



Nombre d'attestations
attendues d'ici 2020

20'000

Programmes

• **Fonctionnement du bois suisse comme puits de carbone**

Selon l'annexe 3 de l'ordonnance sur le CO₂, le bois utilisé pour la construction est le seul puits de carbone à pouvoir donner lieu à des attestations. Le fonctionnement comme puits de carbone permettant de faire valoir des attestations correspond à la production supplémentaire de produits de bois suisses par rapport à l'évolution de référence attendue de la production de l'ensemble du secteur. On différencie trois groupes de produits: le bois de sciage des scieries, le MDF et les panneaux d'aggloméré de moyenne densité de Kronospan, et les panneaux de fibres de Pavatex. Afin d'opérer le projet sectoriel de puits de carbone, l'association «Puits de CO₂ bois suisse» a été fondée en avril 2014.

Le programme est en cours depuis le 1^{er} janvier 2014. Pour l'année 2015, le nombre d'attestations délivrées de 253'559 était une fois de plus nettement supérieur aux attentes. Pour la période allant jusqu'en 2019, la quantité de livraison est limitée par contrat à 640'000 attestations; en 2020, le programme devrait livrer 250'000 attestations.

• **Froid écologique**

Il existe en Suisse un grand nombre d'installations frigorifiques stationnaires à usage industriel et commercial, p.ex. pour les chaînes du froid des entreprises du commerce de détail. Au fil de leur cycle de vie, celles-ci génèrent des émissions considérables de fluides frigorigènes qui exercent un effet de serre extrêmement puissant. Au-delà de la réglementation existante dans le cadre de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, une incitation ciblée permet d'éviter des quantités d'émissions importantes, en faisant passer les installations de manière anticipée à un fluide frigorigène respectueux du climat comme le CO₂ ou l'ammoniaque.

Un premier module concernant le remplacement anticipé d'installations frigorifiques stationnaires HFC a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en février 2015. Deux autres modules ont été enregistrés en juillet 2016 concernant (i) le remplacement d'installations HCFC au lieu de leur conversion à des fluides frigorigènes HFC et (ii) la mise en place de nouvelles installations respectueuses du climat dans les formats commerciaux de petite taille comme les magasins de stations-service.

Fin 2016, 22 projets avaient été admis au sein du programme. D'ici 2020, le programme devrait livrer 20'000 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.froid.klik.ch.

• **Réduction de méthane dans les STEP**

Les stations d'épuration des eaux usées (STEP) émettent des quantités considérables de méthane. Les principaux flux non valorisés sont les émanations de méthane lors du conditionnement de biogaz et les émissions de méthane lors du séchage et du gerbage de boues d'épuration. Les concentrations de méthane dans ces flux d'air sortant sont typiquement trop insignifiantes pour une valorisation énergétique. La vente d'attestations crée une incitation à capter ces flux de méthane supplémentaires et à les décomposer dans des installations existantes d'incinération des boues ou de cogénération.

Le programme, développé indépendamment de la Fondation KliK par South Pole Suisse, a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en septembre 2014. Fin 2016, 11 projets avaient été admis au sein du programme. 2'810 attestations ont été délivrées pour la première période de suivi qui s'est achevée fin 2015. D'ici 2020, le programme devrait livrer 35'000 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.thesouthpole-group.com/fr/projects/swiss-biomass-projects--.

• Gestion des gaz de décharge

Il existe en Suisse de nombreuses décharges dont s'échappe du gaz de décharge à teneur en méthane parce que la concentration de méthane y est entretemps tellement faible que le gaz ne peut plus être brûlé au moyen de torchères conventionnelles. En règle générale, il n'existe pas d'obligation directe de poursuivre l'élimination du méthane; il est cependant possible de réduire encore les émissions grâce à l'installation de torchères pour gaz de dé-

charge pauvre. Elles peuvent être conjuguées à une aérobisation in situ, qui permet d'éviter la formation de méthane dans le corps même de la décharge au moyen d'un apport d'oxygène.

Le programme, développé par la Fondation KliK, a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en juin 2015. Fin 2016, 9 projets avaient été admis au sein du programme. 2'159 attestations ont été délivrées pour la première période de suivi qui s'est achevée fin 2015. D'ici 2020, le programme devrait livrer 45'000 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.deponiegas.klik.ch.

• Recyclage de plastiques

Le programme rend possible la mise en place d'une chaîne logistique pour la collecte séparée de fractions de matières plastiques dans les déchets ménagers aujourd'hui incinérés en UIOM, en vue de leur valorisation dans une centrale de tri et de leur réutilisation dans de nouveaux produits. Les fractions mixtes sont utilisées en tant que combustible de substitution dans l'industrie du ciment, où elles remplacent des combustibles fossiles conventionnels.

A la fin de l'année de rapport, le programme, développé indépendamment de la Fondation KliK par South Pole Suisse, se trouvait en cours d'examen auprès de l'Office fédéral de l'environnement. Pour l'année civile 2020, il devrait livrer 100'000 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.sammelsack.ch/fr/.

• Réduction de gaz hilarant dans les STEP

Une étude financée par la Fondation KliK a montré que les stations d'épuration des eaux usées (STEP) occasionnaient pour partie des émissions considérables de gaz hilarant (N₂O). Il est possible d'éviter ces émissions de manière ciblée en réduisant la charge d'azote dans les eaux usées.

A la fin de l'année de rapport, le programme, développé indépendamment de la Fondation KliK par INFRAconcept, se trouvait encore en cours d'élaboration. D'ici 2020, il devrait livrer 13'500 attestations.

Projets

• Elimination de gaz de décharge

Un seul projet de cette catégorie est aujourd'hui encore sous contrat (décharge Pizzante). Le projet de la décharge Sass Grand a été abandonné fin 2016 en raison du recul des concentrations de méthane; le gaz résiduel est traité dans un nouveau projet dans le cadre du Programme de gestion des gaz de décharge. Fin 2016, 6'993 attestations avaient été délivrées, dont 868 pour Pizzante.

• Réduction de gaz hilarant lors de l'incinération de boues d'épuration

L'incinération de boues d'épuration génère des quantités considérables de gaz hilarant, qui peuvent être détruites de manière thermique. L'ARA Emmen et l'ARA Rhein ont décidé de mettre en œuvre des projets de ce type. Le projet de l'ARA Emmen a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en mai 2015, celui de l'ARA Rhein en mai 2016. Au total, les projets devraient livrer 56'000 attestations d'ici 2020.

• Réduction de SF₆

Un projet de remplacement de SF₆ par du SO₂ dans la fabrication d'éléments en magnésium a

été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en avril 2015 et mis en œuvre dans le courant de l'année. D'ici 2016, il devrait livrer 13'000 attestations. Après cette date, une réglementation des émissions de SF₆ prendra effet et il ne sera plus possible d'imputer les réductions d'émissions réalisées.

• Transitgas

Transitgas SA opère le tronçon suisse de la conduite de gaz naturel à haute pression qui relie les champs de gaz du Nord de l'Europe à l'Italie. Le remplacement des 5 stations à coulisse existantes est prévu pour 2020. Le projet prévoit de pomper dans le système de transport actif la majeure partie du gaz qui s'échapperait sinon dans l'atmosphère lors des travaux de remplacement, et de brûler le reste dans une torchère mobile de 100 MW. Fin 2016, le projet était en cours d'examen auprès de l'Office fédéral de l'environnement. Il devrait livrer 28'500 attestations pour l'année civile 2020.

Prestations supplémentaires issues de conventions d'objectifs

La Fondation KliK a soumis une offre d'achat limitée dans le temps pour les prestations

supplémentaires des entreprises exemptées de la taxe sur le CO₂ appliquée aux combustibles avant 2013 ou à partir de 2013. Fin 2016, 315 entreprises avaient accepté cette offre.

Au cours de l'année de rapport, 173'653 attestations ont été livrées pour des prestations supplémentaires réalisées de 2013 à 2015 (année précédente: 165'577 attestations), au prix unitaire de 100 francs. Au total, les contrats existants devraient livrer d'ici 2020 1,526 million d'attestations.

Attestations portant sur des réductions d'émissions réalisées de 2008 à 2012

Au cours de l'année de rapport, 23'159 attestations ont été livrées au prix unitaire de 50 francs dans le cadre d'un contrat au comptant et de 12 contrats offtake.



Plateforme Bâtiments



Nombre d'attestations
attendues d'ici 2020

20'000

Programme pour
réseaux de chaleur



Programmes

• Automation des bâtiments

L'automation des bâtiments (immo) réduit la consommation d'énergie des bâtiments de 20-30% et contribue à une augmentation considérable du confort. Au moyen de subsides définis par m² de surface de référence énergétique, le programme encourage la mise à niveau de bâtiments chauffés de manière fossile qui passent des classes de performance immo C (standard actuel des bâtiments neufs) ou D de la norme SIA 386.110 aux classes A ou B.

Le programme, développé par la Fondation KliK, opère depuis début 2015. Fin 2016, 10 projets avaient été admis au sein du programme. Pour diverses raisons auxquelles il est difficile de remédier, il est à peine fait appel à l'encouragement proposé. D'ici 2020, le programme devrait livrer 1'500 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.automationbattiments.klik.ch.

• Système intelligent de contrôle de chauffage tado°

Développé par South Pole Suisse pour encourager le système intelligent de contrôle de chauffage de l'entreprise tado°, le programme réduit d'un tiers le prix d'achat de l'appareil. Dans les maisons individuelles chauffées de manière fossile, ce système permet de réduire les émissions de jusqu'à plus de 30%. Ces réductions sont réalisées par i) une détection d'absence, ii) l'analyse de données météorologiques et iii) des algorithmes d'optimisation du chauffage.

Le programme a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en janvier 2015. Fin 2016, plus de 400 appareils avaient été admis au sein du programme. Il semblerait que la preuve de plausibilité des réductions d'émissions réalisables avec l'appareil qu'exige le régulateur s'avèrera très coûteuse. Le programme risque donc d'être abandonné.

• Thermostats de radiateur électroniques Danfoss

Développé par South Pole Suisse pour encourager le thermostat de radiateur électronique de l'entreprise Danfoss, le programme réduit de 15 francs le prix d'achat de l'appareil. Les appareils permettent un chauffage optimal grâce à la baisse automatique de la température pendant la nuit et empêchent de chauffer en cours d'aération des pièces. Dans les immeubles d'habitation collectifs chauffés de manière fossile, les émissions sont ainsi réduites de jusqu'à 20%.

Le programme a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en octobre 2016. D'ici 2020, il devrait livrer 2'800 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.thesouthpolegroup.com/fr/projects/swiss-smart-heating-programs--.

• Régulateur de chauffage intelligent NiQ

Le régulateur de chauffage intelligent de l'entreprise Neurobat complète les régulateurs de courbe de chauffe conventionnels dans les maisons individuelles existantes. Son système de commande intelligent s'adapte aux caractéristiques du bâtiment et aux comportements des utilisateurs, permettant d'augmenter le confort d'habitation et de réduire la consommation d'énergie de presque 30% en moyenne.

Le programme a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en novembre 2015. D'ici 2020, il devrait livrer 1'500 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.myniq.net/fr/.

• Réseaux de chaleur

En règle générale, la mise en place de petits réseaux de chaleur en tant que projets de compensation ne se justifie pas en raison de coûts de transaction élevés. La Fondation KliK a donc commencé à élaborer différents programmes d'encouragement pour les réseaux de chaleur.

Un premier module portant sur la valorisation des rejets thermiques des eaux usées a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en août 2015. Un deuxième module portant sur l'utilisation de la chaleur ambiante en provenance de la nappe phréatique, des eaux de lac et de rivière ou de l'eau potable a été enregistré en décembre 2016. Cinq autres modules étaient encore en cours d'examen auprès des autorités fédérales compétentes fin 2016. D'ici 2020, le programme devrait livrer 21'000 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.reseauxdechaleur.klik.ch.

• Economies d'eau chaude

L'utilisation de buses à économie d'eau dans les pommeaux de douche et les robinets permet de réduire la consommation d'agents énergétiques fossiles utilisés pour la production d'eau chaude. Le programme, développé par la Fondation myclimate, encourage l'utilisation de buses économes en eau dans les hôtels, les résidences collectives et les immeubles de grande taille, ainsi que la distribution à tarif préférentiel de pommeaux de douche efficaces. La Fondation KliK acquiert les attestations qui en résultent.

Le programme opère depuis l'été 2014. 637 attestations ont été délivrées pour la première période de suivi qui s'est achevée fin 2015. D'ici 2020, le programme devrait livrer 45'000 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.myclimate.org/fr/projets-de-protection-climatique/projekt/suisse-efficience-energetique-7810/.

• Chauffages mobiles

Les chauffages mobiles sont de plus en plus utilisés sur les chantiers afin d'accélérer le temps de séchage ou d'assurer de meilleures conditions de travail. Dans l'événementiel, ils sont aussi largement répandus pour le chauffage de tentes. Les chauffages mobiles sont presque exclusivement opérés aux combustibles fossiles, mais depuis peu il existe également des appareils opérés aux pellets de bois.

Un programme développé par la Fondation KliK pour encourager de tels appareils a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en août 2015. Fin 2016, 200 projets avaient été admis au sein du programme. 3'846 attestations ont été délivrées pour la première période de suivi qui s'est achevée fin 2015. D'ici 2020, le programme devrait livrer au total 48'000 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.chauffagesmobiles.klik.ch.

• Optimisation énergétique des bâtiments

Le programme, développé par energo, encourage l'utilisation d'un système de gestion énergétique dans les bâtiments locatifs et a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en juin 2016. D'ici 2020, il devrait livrer 23'000 attestations.

• Douches murales fixes

Développé par Sinum, le programme encourage la distribution de douches murales fixes économes en eau dans les installations sportives et a été enregistré auprès de l'Office fédéral de l'environnement en novembre 2016. D'ici 2020, il devrait livrer 5'200 attestations.

Des informations supplémentaires concernant le programme et ses conditions de participation sont disponibles sous www.sinum.com/wandbrausen/.

Projets

Au cours de l'année de rapport, la Fondation KliK a pris sous contrat 12 réseaux de chaleur, portant leur nombre total à 47 fin 2016. Les réseaux de chaleur utilisent des sources

d'énergie renouvelables et des rejets thermiques, et ils remplacent des chauffages fossiles (au mazout ou au gaz) dans les bâtiments raccordés. D'ici 2020, les projets devraient livrer 510'000 attestations.

Projets autoréalisés

Ici aussi, il s'agit en première ligne de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou des rejets thermiques. Fin 2016, la Fondation KliK s'était vu imputer 693'389 tonnes de réductions d'émissions de CO₂ au titre des années 2013 à 2015. D'ici 2020, les projets devraient se voir imputer au total 1,61 million de tonnes de réductions d'émissions de CO₂.



Plateforme Agriculture

Programme de réduction des émissions de gaz hilarant issues de la fertilisation à l'azote



Nombre d'attestations
attendues d'ici 2020

20'000

Programmes

• Réduction de méthane issu de la fermentation entérique de vaches à lait

Le programme vise l'utilisation d'additifs aux aliments pour animaux qui réduisent la production de méthane dans les panses des vaches à lait. Un premier programme, développé par South Pole Suisse, a été rejeté par les autorités fédérales compétentes au motif que son impact n'était pas suffisamment avéré. Une nouvelle demande de programme a été élaborée sur la base d'un essai à grande échelle. Fin 2016, elle se trouvait encore en cours de validation. Selon les termes du contrat, la Fondation KliK s'attend à presque 200'000 attestations d'ici 2020.

• Réduction des émissions de gaz hilarant issues de la fertilisation à l'azote

Le programme encourage l'adjonction d'inhibiteurs de nitrification aux engrais. Ceci réduit les émissions de gaz hilarant de manière indirecte en limitant les émanations d'azote sous forme d'ammoniaque, et de manière directe en diminuant l'utilisation d'engrais azotés.

Développé indépendamment de la Fondation KliK par First Climate (Switzerland) AG, le programme a été enregistré auprès de l'Office

fédéral de l'environnement en septembre 2016. Fin 2016, un projet avait été admis au sein du programme; il bénéficie depuis du soutien de la Fondation KliK pour baisser le prix de vente. Le programme devrait livrer 5'700 attestations d'ici 2020.

Projets

• Installations de biogaz agricoles

Le lisier résultant de l'élevage de bétail occasionne des émissions de méthane qui peuvent être évitées par la collecte et la fermentation contrôlées du lisier dans des installations de biogaz. En plus de l'évitement de méthane, l'utilisation du biogaz dans une centrale de cogénération permet de produire de l'électricité et de la chaleur. Cette dernière utilisation fait cependant déjà souvent l'objet d'un encouragement par la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et ne fait donc pas partie du projet de compensation. La Fondation KliK attend de cinq regroupements d'au total 33 installations de biogaz la livraison de 105'000 attestations d'ici 2020. Fin 2016, 23 installations étaient en opération. A ce jour, 20'037 attestations ont été livrées.

• Installations Kompogas

Les installations Kompogas fermentent des déchets biogènes issus de processus industriels ou de collectes communales dans un réacteur fermé sous conditions anaérobies. Le biogaz résultant est capté et transformé en électricité et en chaleur dans une centrale de cogénération. Sont imputables les émissions évitées qui auraient été occasionnées lors de la décomposition resp. du compostage des déchets. En outre, la chaleur en provenance de la centrale de cogénération peut substituer du mazout. Deux installations de ce type ont été enregistrées auprès de l'Office fédéral de l'environnement en tant que projets de compensation. D'ici 2020, elles devraient livrer 22'300 attestations. A ce jour, 6'401 attestations ont été livrées.



Vue d'ensemble et perspective

Produits et charges

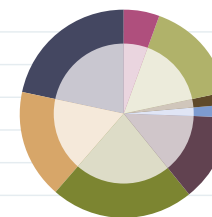
Au 1^{er} janvier 2016, la Fondation KliK avait conclu avec 44 sociétés pétrolières un contrat portant sur la prise en charge de leur obligation de compensation. Quatre d'entre elles ont rejoint le groupement de compensation à cette date. A cette même date, une société a quitté le groupement de compensation pour cause de reprise par un autre participant.

Au cours de l'année de rapport, les participants au groupement de compensation ont versé à la Fondation KliK une rémunération de 101'541'584 francs. L'encaissement des recettes, assuré par l'organisation de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides Carbura, a occasionné des coûts de 38'600 francs. Le recul des revenus de 16,6% par rapport à l'année précédente est dû au

fait qu'au 1^{er} janvier 2016, la Fondation a réduit d'un sixième le taux servant de base de calcul à sa rémunération. Cette démarche était justifiée au vu des engagements contractés et prévisibles jusqu'en 2020 et de la possibilité pressentie d'y satisfaire au taux de rémunération réduit.

Comme la clôture des comptes annuels des recettes de l'impôt sur les huiles minérales par la Direction générale des douanes n'a lieu qu'en mai de l'année suivante, il est possible qu'après clôture du bilan de la Fondation KliK s'effectuent des versements complémentaires de redevances à la Fondation KliK ou des remboursements de redevances aux participants au groupement de compensation, comptabilisés comme produit ou comme charge exceptionnel. Pour l'année 2016, la Fondation a perçu dans l'ensemble un solde net de versements complémentaires de 16'396 francs. Un autre produit exceptionnel de 527'250 francs est dû à la vente d'attestations à des tiers non affiliés au groupement de compensation également soumis à l'obligation de compensation.

Déploiement de moyens contractuel (en millions de francs)



| | |
|-----------------------------|------------|
| Programmes Transports | 45 |
| Programmes Entreprises | 129 |
| Programmes Bâtiments | 16 |
| Programmes Agriculture | 15 |
| Nouveaux projets | 109 |
| Projets centime climatique | 178 |
| Prestations supplémentaires | 134 |
| Droits d'émission | 172 |
| Total | 798 |

Depuis 2014, la Fondation KliK est reconnue en tant que groupement de compensation dans la Principauté du Liechtenstein, où s'applique également l'obligation de compensation. La Principauté renonce à faire effectuer des mesures de compensation; au lieu de cela, la Fondation KliK lui verse une part des redevances perçues, redéfinie chaque année. Pour l'année de rapport, cette part versée au titre de l'année 2015 s'élevait à 512'309 francs.

Le produit des intérêts et des titres s'est élevé à 4'442'992 francs. A ce montant faisaient face des pertes sur les cours de titres ainsi que des dépenses pour frais bancaires et autres frais de 849'810 francs. Le résultat financier net était donc de 3'593'182 francs.

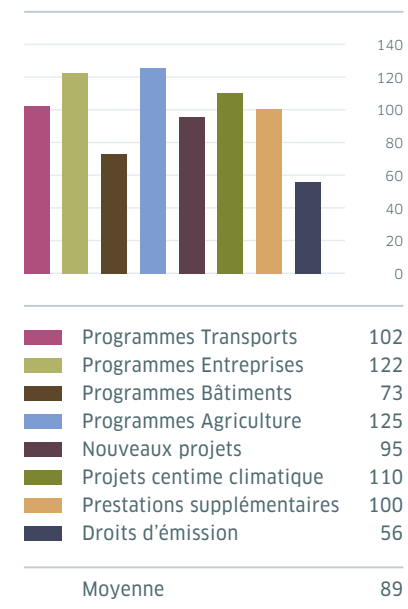
Au cours de l'année de rapport, la Fondation KliK a accusé livraison d'attestations et de réductions d'émissions vérifiées d'une valeur de 80'750'040 francs. Des engagements contractuels à hauteur d'environ 548 millions de francs supplémentaires ont été contractés pour des livraisons attendues jusque 2020, dont 133 millions de francs devraient être exigibles dès 2017.

Les coûts indirects de prestations de conseil externes, d'entremise de projets et de communication spécifique aux programmes se sont élevés à 957'858 francs. Cela équivaut à une réduction de moitié par rapport à l'année précédente, due à la disparition des coûts de développement de programmes propres à la Fondation KliK et au recul des commissions versées aux intermédiaires. Les charges liées à l'opération du Secrétariat et à la communication générale se sont élevées à 1'442'027 francs (+4% par rapport à l'année précédente).

Réductions d'émissions réalisées et attendues

Au 31 décembre 2016 – après accomplissement de l'obligation de compensation 2014 et 2015 – le compte de la Fondation contenait 4'037'749 attestations pouvant être utilisées pour l'accomplissement de l'obligation de compensation de 2016 à 2019, une augmentation de 582'359 attestations par rapport à l'année précédente. A ceci s'ajoutent 29'679 tonnes de réductions de CO₂ en provenance de projets autoréalisés au sens de l'ordonnance sur le CO₂, dont l'imputabilité jusqu'en 2019 a été confirmée par l'Office fédéral de l'environnement. En moyenne, la tonne de CO₂ acquise

Coût par crédit d'émission (fr./t CO₂)



Déploiement de moyens 2013 à 2021 et impact 2013 à 2020: état fin 2016

| | Déploiement de moyens contractuel (en millions de francs) | Impact contractuel (en millions de tonnes) | Impact vérifié (en millions de tonnes) | Coût par crédit d'émission (fr. / t CO ₂) |
|-----------------------------|---|--|--|---|
| Programmes Transports | 45 | 0.44 | 0.15 | 102 |
| Programmes Entreprises | 129 | 1.06 | 0.49 | 122 |
| Programmes Bâtiments | 16 | 0.22 | 0.00 | 73 |
| Programmes Agriculture | 15 | 0.12 | - | 125 |
| Nouveaux projets | 109 | 1.15 | 0.05 | 95 |
| Projets centime climatique | 178 | 1.62 | 0.69 | 110 |
| Prestations supplémentaires | 134 | 1.34 | 0.43 | 100 |
| Droits d'émission | 172 | 3.06 | 2.92 | 56 |
| Total | 798 | 9.01 | 4.73 | 89 |

en 2016 pouvant être utilisée pour l'accomplissement de l'obligation de compensation a coûté 104,62 francs (sans prise en compte des coûts de transaction), donc 7% de plus que l'année précédente (97,53 francs). Au total, les prestations de compensation imputables acquises jusque fin 2016 ont coûté en moyenne 75,50 francs par tonne de CO₂.

D'ici 2020, nous attendons par ailleurs 3 millions d'attestations supplémentaires en provenance de projets et de programmes sous contrat. Les contrats avec des entreprises disposant d'une convention d'objectifs devraient livrer d'ici 2020 1,09 million d'attestations supplémentaires. Enfin, les projets autoréalisés sous

contrat devraient livrer d'ici 2020 0,91 million de tonnes de CO₂ de réductions d'émissions imputables supplémentaires. Avec les crédits d'émission déjà livrés et garantis par contrat, l'obligation de compensation peut être accomplie jusque 2019 inclus. En revanche, il faut s'attendre pour 2020 à un déficit de 0,4 million d'attestations, ce qui entraînerait une pénalité de 64 millions de francs ainsi que la nécessité de couvrir le déficit au moyen de certificats étrangers.

Au cours de l'année de rapport, un million de certificats de réduction des émissions de la première période d'engagement 2008 à 2012 (CER1) acquis par la Fondation KliK dès 2014 en prévision d'une insuffisance des prestations de compensation ont été transférés sur un compte auprès du registre britannique des échanges de quotas d'émission, où ils sont en attente de conversion en certificats de réduction des émissions de la deuxième période d'engagement 2013 à 2020 (CER2). La conversion et le transfert retour sur le compte en Suisse devraient s'effectuer en 2017.

Accomplissement de l'obligation de compensation 2015

Sur la base du taux de compensation de 2% valable pour l'année 2015, le volume de compensation s'élevait pour les 41 participants que comptait cette année le groupement de compensation à 324'265 tonnes de CO₂. Comme l'a confirmé l'Office fédéral de l'environnement en janvier 2017, la Fondation KliK a pleinement accompli l'obligation de compensation au moyen de réductions d'émissions vérifiées issues de projets autoréalisés.

La Fondation KliK a livré directement à la Confédération un total de 3'515 attestations pour accomplir comme l'année précédente l'obligation de compensation de 5 petites sociétés pétrolières non affiliées au groupement de compensation et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

Conseil de fondation et Secrétariat

A la fin de l'année, le Secrétariat de la Fondation KliK employait 7 collaborateurs répartis sur l'équivalent de 525% de postes à temps plein. Aucun mouvement de personnel n'était à signaler. L'année d'exercice a été consacrée à la consolidation des différentes activités. Au cours du deuxième semestre, une prise de position a été élaborée dans le cadre de la procédure de consultation relative à la législation sur le CO₂ post-2020.

Le Conseil de fondation s'est réuni quatre fois au cours de l'année de rapport. Il a approuvé des contrats supplémentaires d'achat d'attestations issues de projets et de programmes et a adopté la prise de position relative à la révision de la législation sur le CO₂.

Perspective

La Fondation KliK salue l'intention du Conseil fédéral de maintenir le dispositif de l'obligation de compensation pour la période 2021 à 2030 et de renforcer encore son importance pour la politique climatique suisse. Selon le projet mis en consultation pour la révision de la loi sur le CO₂, le dispositif doit fournir 60% des réductions d'émissions requises par rapport à l'évolution de référence. La ratification de l'Accord de Paris sur le climat, attendue courant 2017, créerait le cadre pour la compensation des émissions domestiques au moyen de réductions d'émissions à l'étranger telle que prévue par le Conseil fédéral.

Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés pour la compensation en Suisse, il faut en particulier pouvoir poursuivre et développer le programme «Biocarburants». Il faut pour cela prolonger jusqu'en 2030 la possibilité d'exonérer les biocarburants de l'impôt sur les huiles minérales, qui prend fin à la mi-2020. C'est seulement à cette condition qu'il sera possible de compenser en Suisse les 10% ambitieux d'émissions liées aux carburants. Outre l'utilisation de biocarburants, il est impossi-

ble d'identifier au-delà des potentiels déjà exploités des possibilités notables de réduction des émissions accessibles au dispositif de compensation. Un taux de compensation domestique supérieur à 10% n'aura donc pas d'effet bénéfique sur le climat mais ne fera que remplir les caisses fédérales avec les sanctions dues en cas de non respect de l'obligation de compensation.

Le Conseil fédéral prévoit de permettre l'utilisation d'attestations délivrées jusqu'en 2020 pour accomplir l'obligation de compensation 2021 à 2025. C'est la seule manière d'inciter la Fondation KliK à continuer à fournir des avances de compensation et à apporter d'ici 2020 une contribution aussi importante que possible à la protection du climat. Plus tôt seront clarifiées les lignes directrices de la politique climatique pour l'après-2020, plus tôt les programmes établis à grands frais ces dernières années pourront être menés à bien et plus tôt il sera possible d'offrir aux investisseurs dans des projets de protection climatique une perspective financière à suffisamment long terme.

Rapport de situation et de performance

But de la Fondation

La Fondation a pour but l'accomplissement des tâches d'un groupement de compensation au sens de l'art. 27 phrase 2 de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ («loi sur le CO₂»), en particulier l'accomplissement de l'obligation de compensation pour le compte des responsables de la mise à la consommation de carburants fossiles soumis à l'obligation de compensation qui sont associés en son sein. Ceci s'effectue en particulier au moyen du financement, du soutien, de la planification et de la mise en œuvre directe ou indirecte de mesures de compensation en Suisse et à l'étranger – notamment aussi dans le cadre de systèmes nationaux et internationaux de négoce des émissions – imputables selon les dispositions de la loi sur le CO₂.

Les activités de la Fondation sont exclusivement d'utilité publique, elle ne vise aucun but lucratif et n'exerce aucune activité d'entraide. Elle ne vise pas non plus de but commercial et n'ambitionne pas la réalisation d'un bénéfice. L'affectation même d'une simple partie du capital de la Fondation à d'autres fins que l'accomplissement du but de la Fondation est exclue.

Organes

Le Conseil de fondation se compose de quatre membres. Le directeur appartient également aux organes de la Fondation.

Effectif

Equivalent de 524% d'emplois à temps plein en moyenne annuelle.

Système de contrôle interne

La Fondation KliK dispose d'un système de contrôle interne, qui sert de base aux principaux processus opérationnels. Lors de ses réunions, le Conseil de fondation vérifie de manière périodique les risques financiers et opérationnels. Les considérations fondamentales quant au risque et à sa limitation sont consignées dans le registre des risques.

Autres informations

D'autres informations et éléments du rapport de situation et de performance sont disponibles sous www.rapportannuel.klik.ch.

Rapport financier

| Bilan au 31 décembre | Explications | 2016 | 2015 |
|--|--------------|-------------------------|-------------------------|
| Actif | | CHF | CHF |
| Liquidités | | 6'630'741.10 | 317'645.12 |
| Titres | 2.1 | 94'961'744.38 | 91'890'768.99 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers | | 27'807'120.80 | 33'450'443.05 |
| Autres créances à court terme envers des tiers | | 1'453'280.07 | 375'628.72 |
| Actifs de régularisation | | 98'411.20 | 937'044.10 |
| Total actif circulant | | 130'951'297.55 | 126'971'529.98 |
| Crédits d'émission | 2.2 | 1.00 | 1.00 |
| Total actif immobilisé | | 1.00 | 1.00 |
| Total actif | | 130'951'298.55 | 126'971'530.98 |
| Passif | | | |
| Engagements résultant de livraisons et de prestations envers des tiers | | 11'297'637.05 | 28'494'742.35 |
| Autres engagements à court terme envers des tiers | | 1'678'199.00 | 381'580.80 |
| Provisions à court terme pour projets | 2.3 | 132'602'014.00 | 96'854'080.00 |
| Passifs de régularisation | | 512'868.95 | 2'105'466.65 |
| Total capitaux étrangers à court terme | | 146'090'719.00 | 127'835'869.80 |
| Provisions à long terme pour projets | 2.4 | 415'024'678.00 | 392'896'600.00 |
| Total capitaux étrangers à long terme | | 415'024'678.00 | 392'896'600.00 |
| Total capitaux étrangers | | 561'115'397.00 | 520'732'469.80 |
| Capital de fondation | | 50'000.00 | 50'000.00 |
| Capital libre - report capital libre généré | | - 393'760'938.82 | - 466'680'192.89 |
| Capital libre - résultat de la Fondation | | - 36'403'159.63 | 72'919'254.07 |
| Total capital de l'organisation | 2.5 | - 430'164'098.45 | - 393'760'938.82 |
| Total passif | | 130'951'298.55 | 126'971'530.98 |

| Compte de résultat | Explications | 2016 | 2015 |
|---|--------------|------------------------|-----------------------|
| | | CHF | CHF |
| Redevances perçues du groupement de compensation | | 101'541'584.25 | 121'796'279.80 |
| Minorations des revenus | | - 402'173.00 | - 608'730.00 |
| Produits des livraisons et des prestations | | | |
| - Produits de prestations à des tiers | | 180'266.55 | 246'923.60 |
| Produits d'exploitation | | 101'319'677.80 | 121'434'473.40 |
| Charges programmes | 2.6 | 139'459'779.85 | 46'897'107.10 |
| Charges programmes (prestations de tiers) | 2.7 | 957'858.45 | 1'852'548.15 |
| Charges de personnel | | 874'476.55 | 889'024.35 |
| Autres charges d'exploitation | 2.8 | 567'550.10 | 491'147.75 |
| Charges d'exploitation | | 141'859'664.95 | 50'129'827.35 |
| Résultat d'exploitation | | - 40'539'987.15 | 71'304'646.05 |
| Produits financiers | 2.9 | 4'442'992.00 | 1'432'813.79 |
| Charges financières | 2.10 | 849'810.13 | 503'523.87 |
| Résultat financier | | 3'593'181.87 | 929'289.92 |
| Produits exceptionnels | 2.11 | 618'431.90 | 697'970.25 |
| Charges exceptionnelles | 2.12 | 74'786.25 | 12'652.15 |
| Résultat exceptionnel | | 543'645.65 | 685'318.10 |
| Résultat annuel (avant affectation au capital de l'organisation) | | - 36'403'159.63 | 72'919'254.07 |
| Affectation / utilisation | | | |
| - Capital libre | | 36'403'159.63 | - 72'919'254.07 |
| | | 0.00 | 0.00 |

| Tableau des flux de trésorerie | 2016 | 2015 |
|--|---------------------|------------------------|
| | CHF | CHF |
| Résultat annuel | - 36'403'159.63 | 72'919'254.07 |
| (Diminution)/augmentation des provisions | 57'876'012.00 | - 37'365'205.90 |
| Diminution/(augmentation) des titres | - 3'070'975.39 | - 40'532'023.99 |
| Diminution/(augmentation) des créances résultant de livraisons et de prestations | 5'643'322.25 | 1'976'824.05 |
| (Diminution)/augmentation des engagements résultant de livraisons et de prestations | - 17'197'105.30 | - 12'968'717.90 |
| Diminution/(augmentation) des autres créances à court terme et des actifs de régularisation | - 239'018.45 | - 970'755.17 |
| (Diminution)/augmentation des autres engagements à court terme et des passifs de régularisation | - 295'979.50 | 1'508'399.80 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 6'313'095.98 | - 15'432'225.04 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | 0.00 | 0.00 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | 0.00 | 0.00 |
| Variation des liquidités | 6'313'095.98 | - 15'432'225.04 |
| Solde des liquidités au 1.1. | 317'645.12 | 15'749'870.16 |
| Solde des liquidités au 31.12. | 6'630'741.10 | 317'645.12 |
| Justification de variation des liquidités | 6'313'095.98 | - 15'432'225.04 |

| Tableau de variation du capital 2016 | Solde au 1.1. | Affectations | Utilisation | Total variation | Solde au 31.12. |
|---|------------------|---------------|-----------------|-----------------|-------------------------|
| | CHF | CHF | CHF | CHF | CHF |
| Capital de l'organisation | | | | | |
| Capital de fondation | 50'000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 50'000.00 |
| Capital libre | - 393'810'938.82 | 0.00 | - 36'403'159.63 | - 36'403'159.63 | - 430'214'098.45 |
| Total du capital de l'organisation | - 393'760'938.82 | 0.00 | - 36'403'159.63 | - 36'403'159.63 | - 430'164'098.45 |
| Tableau de variation du capital 2015 | | | | | |
| | Solde au 1.1. | Affectations | Utilisation | Total variation | Solde au 31.12. |
| | CHF | CHF | CHF | CHF | CHF |
| Capital de l'organisation | | | | | |
| Capital de fondation | 50'000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 50'000.00 |
| Capital libre | - 466'730'192.89 | 72'919'254.07 | 0.00 | 72'919'254.07 | - 393'810'938.82 |
| Total du capital de l'organisation | - 466'680'192.89 | 72'919'254.07 | 0.00 | 72'919'254.07 | - 393'760'938.82 |

Annexe**I. Généralités****Raison sociale, forme juridique et siège de l'entreprise**

| | |
|-------------------------|---|
| Nom: | Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO ₂ KliK |
| Forme juridique: | Fondation |
| Siège: | Zurich |

La Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK existe depuis le 7 décembre 2012 (inscription au registre du commerce) et a lancé ses opérations le 1^{er} janvier 2013.

La Fondation KliK a été constituée par l'Union Pétrolière et a pour but l'accomplissement des tâches d'un groupement de compensation au sens de l'art. 27 de la loi sur le CO₂. Les sociétés pétrolières soumises à l'obligation de compensation qui lui sont affiliées l'ont chargée de remplir l'obligation de compensation qui leur incombe au moyen du financement, du soutien, de la planification et de la mise en œuvre directe ou indirecte de mesures de compensation réalisées en Suisse et imputables selon les dispositions de la loi sur le CO₂. A cet effet, les sociétés pétrolières versent à la Fondation une redevance qui couvre ses coûts.

1. Précisions concernant les principes appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC y compris RPC 21.

Ils présentent également les informations requises suivant le droit suisse de présentation des comptes (32^{ème} titre du code des obligations).

1.1 Titres

Les titres de l'actif circulant sont inscrits au bilan à leur valeur de marché en fin d'exercice. Il a été renoncé à constituer une réserve de fluctuation.

1.2 Crédits d'émission

Au 31.12.2016, la Fondation dispose sur son compte auprès du Registre suisse des échanges de quotas d'émission d'un total de 4'067'428 crédits d'émission. Chaque année, le nombre de crédits d'émission nécessaire à l'accomplissement de l'obligation de compensation annuelle est remis à la Confédération sans contrepartie.

1.3 Obligation de compensation

L'obligation de compensation pour l'année 2016 s'élève à 5% des carburants fossiles mis à la consommation en Suisse au cours de l'année de rapport. Afin de satisfaire à l'obligation de compensation 2016, il faudra probablement utiliser 825'000 des crédits d'émission disponibles suivant le chiffre 1.2.

1.4 Limite inférieure d'inscription à l'actif des immobilisations corporelles

Les acquisitions sont inscrites au bilan à partir d'un montant individuel de CHF 10'000 et lorsqu'elles sont de nature durable. La valorisation s'effectue suivant le coût d'acquisition déduction faite des amortissements et des corrections de valeurs cumulés. Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur une durée d'utilisation de 5 ans.

1.5 Redevances perçues du groupement de compensation

Les sociétés pétrolières pour le compte desquelles la Fondation KliK accomplit l'obligation de compensation versent une redevance à la Fondation. Cette redevance couvre l'ensemble des coûts encourus par la Fondation dans le cadre de l'accomplissement de l'obligation de compensation. La constatation du chiffre d'affaires s'effectue sur la base de la notification de Carbura (organisation de stockage obligatoire de la branche des huiles minérales en Suisse) concernant le volume de carburant mis à la consommation en Suisse par les participants au groupement de compensation et donc soumis à l'obligation de compensation.

1.6 Provisions

La signature de contrats de projet portant sur l'achat de crédits d'émission a entraîné des engagements de paiement à court et long terme. Des provisions ont été constituées à hauteur de la somme des engagements de paiement à court et long terme issus des contrats souscrits en fin d'exercice.

II. Précisions concernant les postes du bilan et du compte de résultat

| 2.1 Titres | 2016 | 2015 |
|---|----------------------|----------------------|
| Obligations Suisse | 19'713'005.00 | 19'550'288.00 |
| Obligations étranger | 28'209'241.00 | 28'047'298.00 |
| Actions Suisse | 11'441'345.00 | 11'719'080.00 |
| Actions étranger | 23'268'303.00 | 21'022'610.00 |
| Immobilier Suisse | 12'329'850.38 | 11'551'492.99 |
| Total de la valeur de marché des titres | 94'961'744.38 | 91'890'768.99 |
| Ajustement des cours à la valeur de marché | 6'730'192.88 | 4'867'135.44 |
| Total des coûts d'acquisition des titres | 88'231'551.50 | 87'023'633.55 |

Le portefeuille de titres est géré suivant le règlement de placement approuvé par le Conseil de fondation le 11 janvier 2013.

2.2 Crédits d'émission

Comme l'indiquent les chiffres 1.2 et 1.3, les crédits d'émission requis pour satisfaire à l'obligation de compensation jusque fin 2020 sont remis à la Confédération sans contrepartie et sont donc inscrits au bilan pour mémoire avec une valeur de 1 franc.

| 2.3 Provisions à court terme pour projets | 2016 | 2015 |
|---|---------------|---------------|
| Projets individuels | 48'684'246.00 | 35'180'565.00 |
| Plateforme Transports | 25'349'060.00 | 4'044'000.00 |

| | | |
|--|-----------------------|----------------------|
| Plateforme Entreprises | 57'331'375.00 | 55'037'720.00 |
| Plateforme Bâtiments | 1'215'283.00 | 2'391'245.00 |
| Plateforme Agriculture | 22'050.00 | 200'550.00 |
| Total des provisions à court terme pour projets | 132'602'014.00 | 96'854'080.00 |

| 2.4 Provisions à long terme pour projets | 2016 | 2015 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Projets individuels | 172'477'571.00 | 204'031'758.00 |
| Plateforme Transports | 111'555'320.00 | 33'203'820.00 |
| Plateforme Entreprises | 118'687'080.00 | 136'053'040.00 |
| Plateforme Bâtiments | 9'667'857.00 | 15'555'582.00 |
| Plateforme Agriculture | 2'636'850.00 | 4'052'400.00 |
| Total des provisions à long terme pour projets | 415'024'678.00 | 392'896'600.00 |

2.5 Capital de l'organisation

Le total du capital de l'organisation indique au 31 décembre 2016 un surendettement comptable. Ceci est dû d'une part au fait que des provisions ont déjà été constituées pour la totalité des engagements contractés dans le cadre de contrats de projet jusqu'en 2020, tandis que les produits des cotisations contractuellement garanties par les participants au groupement de compensation jusqu'en 2020 n'ont été pris en compte que pour la période de rapport actuelle. D'autre part, les crédits d'émission acquis dans le cadre d'engagements résultant de programmes et de projets ne sont inscrits au bilan à l'actif immobilisé que pour mémoire avec une valeur de 1 franc, car les crédits d'émission requis pour satisfaire à l'obligation de compensation annuelle sont remis à la Confédération sans contrepartie. La planification continue du cash flow indique que la Fondation peut répondre à ses engagements jusqu'au terme de l'obligation de compensation en 2020. Le Conseil de fondation a donc renoncé à dresser un bilan intermédiaire conformément à l'art. 84a CC.

| 2.6 Charges programmes | 2016 | 2015 |
|-------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Projets individuels | 3'743'140.20 | - 11'327'751.80 |
| Droits d'émission CP1 | 341'800.00 | 220'350.00 |
| Plateforme Transports | 110'691'924.75 | 39'800.00 |
| Plateforme Entreprises | 32'937'517.20 | 46'732'062.00 |
| Plateforme Bâtiments | - 6'683'032.20 | 10'316'034.75 |
| Plateforme Agriculture | - 1'594'050.00 | 915'960.00 |
| Certificats étrangers | 22'479.90 | 652.15 |
| Total des charges programmes | 139'459'779.85 | 46'897'107.10 |

Les minorations de charges en 2016 concernent les Plateformes Bâtiments et Agriculture et s'expliquent par la dissolution des provisions de l'année précédente qui ne sont plus nécessaires. La même explication vaut pour les minorations de charges de l'année précédente concernant la catégorie Projets individuels.

| 2.7 Charges programmes (prestations de tiers) | 2016 | 2015 |
|--|-------------------|---------------------|
| Charges pour prestations de conseil tiers | 183'471.80 | 496'540.10 |
| Charges de communication tiers | 329'103.70 | 429'416.05 |
| Charges d'exécution tiers | 439'350.45 | 866'974.65 |
| Préfinancement de tiers | 0.00 | 6'930.35 |
| Autres charges pour prestations de tiers | 5'932.50 | 52'687.00 |
| Total des charges programmes (prestations de tiers) | 957'858.45 | 1'852'548.15 |

| 2.8 Autres charges d'exploitation | 2016 | 2015 |
|--|-----------|-----------|
| Charges de locaux | 46'888.70 | 45'993.20 |
| Charges de transport | 18'009.40 | 10'299.15 |

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| Entretien, réparation et remplacement des immobilisations mobilières | 8'912.30 | 5'665.55 |
| Charges administratives et informatiques | 318'328.15 | 232'168.15 |
| Charges de communication | 162'731.65 | 187'258.20 |
| Autres charges | 12'679.90 | 9'763.50 |
| Total autres charges d'exploitation | 567'550.10 | 491'147.75 |

| 2.9 Produits financiers | 2016 | 2015 |
|--|---------------------|---------------------|
| Produit des intérêts (banque, poste) | 0.00 | 436.30 |
| Produit des titres (dividendes, intérêts) | 1'858'335.40 | 1'071'345.85 |
| Plus-values réalisées provenant de fluctuations de cours de titres | 0.00 | 64'666.37 |
| Plus-values non réalisées provenant de fluctuations de cours de titres | 2'584'656.60 | 296'365.27 |
| Total des produits financiers | 4'442'992.00 | 1'432'813.79 |

| 2.10 Charges financières | 2016 | 2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Frais de tenue de compte (banque, poste) | 848.10 | 1'165.80 |
| Charges liées aux titres (redevances/commissions) | 125'497.58 | 187'354.57 |
| Moins-values réalisées provenant de fluctuations de cours de titres | 0.00 | 16'827.91 |
| Moins-values non réalisées provenant de fluctuations de cours de titres | 723'464.45 | 298'175.59 |
| Total des charges financières | 849'810.13 | 503'523.87 |

2.11 Produits exceptionnels

| | 2016 | 2015 |
|------------------------|------------|------------|
| Produits exceptionnels | 618'431.90 | 697'970.25 |

Versements complémentaires de redevances par les participants au groupement de compensation suite au décompte final de Carbura concernant le carburant mis à la consommation l'année précédente, ainsi que pour 2016 produit de la vente d'attestations à des tiers à hauteur de CHF 513'450.- en vue de l'accomplissement de leur obligation de compensation. Le produit exceptionnel de l'année précédente porte également sur des versements complémentaires de redevances par les participants au groupement de compensation suite au décompte final de Carbura concernant le carburant mis à la consommation en 2014 ainsi que sur le produit de la vente d'attestations à des tiers à hauteur de CHF 629'100.- en vue de l'accomplissement de leur obligation de compensation.

2.12 Charges exceptionnelles

| | 2016 | 2015 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Charges exceptionnelles | 74'786.25 | 12'652.15 |

Tout comme en 2015, les charges exceptionnelles comprennent le remboursement de redevances aux participants au groupement de compensation suite au décompte final de Carbura concernant le carburant mis à la consommation l'année précédente.

III. Autres informations**3.1 Passif éventuel**

En cas de non respect de l'obligation légale de compensation, une sanction de 160 francs est due à la Confédération pour chaque tonne de CO₂ manquante. Un non respect de l'obligation de compensation pourrait avoir lieu en 2020, mais il n'est actuellement pas encore possible d'évaluer ce risque de manière fiable.

3.2 Rémunération des membres de l'organe

| | 2016 | 2015 |
|----------------------|------------|------------|
| Conseil de fondation | 125'000.00 | 125'000.00 |

Une seule personne est chargée de la gestion.

3.3 Rémunération de l'organe de révision

| | 2016 | 2015 |
|--------------------|-----------|-----------|
| Révision | 27'570.00 | 25'000.00 |
| Autres prestations | 5'400.00 | 3'600.00 |

3.4 Emplois à temps plein

Pour l'année de rapport et l'année précédente, le nombre de postes à temps plein était inférieur à 10 en moyenne annuelle.

3.5 Restriction du droit d'aliéner

| | 2016 | 2015 |
|--|-----------|-----------|
| Restriction du droit d'aliéner les liquidités en faveur d'UBS SA | 15'000.00 | 15'000.00 |

3.6 Approbation des comptes annuels 2016

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil de fondation lors de sa réunion du 12 juin 2017.

Organisation

Conseil de fondation

| Nom | Fonction | Organisation |
|-----------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| Daniel Hofer | Membre, Président depuis le 1.1.2017 | Migrol SA, Union Pétrolière |
| Dr Rolf Hartl | Président jusqu'au 31.12.2016 | Union Pétrolière |
| Dr Roland Bilanz | Membre | Union Pétrolière |
| Constantin Cronenberg | Membre | BP Switzerland |
| Dr Jürg Klossner | Membre | A.H. Meyer & Cie SA |
| | | |
| | | |
| | | |

Secrétariat

| Nom | Fonction |
|-----------------|---|
| Dr Marco Berg | Directeur |
| Lorena Pedalino | Responsable des finances et de la communication |
| Roman Schibli | Responsable des programmes |
| Mischa Classen | Responsable des méthodes |
| Gaëlle Fumeaux | Responsable de projets Suisse romande et Tessin |
| Darja Tinibaeva | Assistante de projet |
| Anita Ferrara | Assistante administrative |

Klik

www.klik.ch



Le rapport annuel est également
disponible en ligne sous

www.rapportannuel.klik.ch

**Fondation pour
la protection du climat et la
compensation de CO₂ KliK**

Freiestrasse 167
8032 Zurich

Téléphone +41 (0)44 224 60 00

Fax +41 (0)44 224 60 09

info@klik.ch